

Réponse de Philippe POUTOU

17 avril 2012

De la même manière qu'il ne peut y avoir de paix juste sans compensation des pertes subies par l'ensemble du peuple palestinien depuis 1948, Israël doit et devra assumer le coût des destructions commises : destructions de préfectures (Moukata), des postes de polices, hôpitaux et écoles, des infrastructures hydrauliques, des routes, de l'aéroport de Gaza, etc. Israël devra payer les conséquences de ses politiques guerrières et coloniales depuis des décennies. Pour la France, la levée du boycott, économique, culturel, scientifique, diplomatique dépendra des engagements de l'Etat d'Israël à assurer l'indemnisation des dommages subis par les infrastructures et les personnes. L'ONU et l'ensemble des institutions internationales par des politiques conjuguées auraient largement les moyens de faire rendre justice si elles en avaient la volonté politique.

[VOIR L'INTÉGRALITÉ DES RÉPONSES DES CANDIDAT\(E\)S.](#)

• **Emplacement** : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Campagnes passées](#) > [Election présidentielle 2012](#) > [Destructions par Israël des infrastructures palestiniennes financées par l'aide internationale](#) >

• **Adresse de cet article** : <https://plateforme-palestine.org/Reponse-de-Philippe-POUTOU>